



Assemblée générale

Distr. générale
30 septembre 2011
Français
Original : anglais

Soixante-sixième session
Point 134 de l'ordre du jour
Projet de budget-programme
pour l'exercice biennal 2012-2013

**Prévisions révisées relatives au projet
de budget-programme pour l'exercice biennal
2012-2013 au titre du chapitre 1 (Politique, direction
et coordination d'ensemble) et du chapitre 37
(Contributions du personnel) en ce qui concerne
le renforcement du Bureau du Directeur général
de l'Office des Nations Unies à Nairobi**

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Les prévisions de dépenses concernant le Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Nairobi ont été présentées au chapitre 1 (Politique, direction et coordination d'ensemble) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013. Toutefois, les délais à respecter pour l'établissement du projet de budget-programme n'avaient pas permis de prendre en compte des ajustements découlant d'un examen des besoins du Bureau mené par la Directrice générale nouvellement nommée.

À la suite d'un examen approfondi des prévisions de dépenses, la Directrice générale, qui a pris ses fonctions le 1^{er} mai 2011, a relevé des besoins supplémentaires liés au renforcement de son bureau. Les montants additionnels demandés au titre du chapitre 1 s'élèvent à 427 800 dollars (462 200 dollars après actualisation des coûts).



I. Introduction

1. Les prévisions de dépenses pour 2012-2013 pour le Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Nairobi ont été présentées au chapitre 1 (Politique, direction et coordination d'ensemble) du projet de budget-programme pour 2012-2013 [A/66/6 (Sect. 1)]. Dans sa résolution 64/243, l'Assemblée générale a créé à l'Office un poste de directeur général ayant rang de secrétaire général adjoint, à compter de l'exercice 2010-2011. Après l'achèvement du projet de budget-programme pour l'exercice suivant et la publication du fascicule correspondant, la Directrice générale nouvellement nommée a rejoint l'Office des Nations Unies à Nairobi et mené un examen complet de l'ensemble des prévisions de dépenses. Du fait des délais imposés pour la publication des fascicules du projet de budget-programme pour 2012-2013, il n'a pas été possible de tenir compte, dans les prévisions de dépenses y figurant, des besoins supplémentaires liés au renforcement du Bureau relevés au cours de l'examen.

2. L'analyse de l'ensemble des prévisions de dépenses pour le Bureau a en effet montré qu'à la suite de la création, au rang de secrétaire général adjoint, du poste de directeur général et de la nomination de la Directrice générale à compter du 1^{er} mai 2011, un renforcement limité du Bureau s'imposait. Les besoins essentiels comprenaient la création de trois nouveaux postes, le reclassement d'un poste existant et une augmentation des montants prévus au titre de certains objets de dépense autres que les postes. Ainsi, les prévisions révisées concernant le Bureau figurant dans le présent rapport comprennent des crédits additionnels demandés au titre du chapitre 1 du projet de budget-programme, d'un montant de 427 800 dollars (462 200 dollars après actualisation des coûts).

II. Propositions

3. Le Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Nairobi comprend à présent quatre postes (1 secrétaire général adjoint, 2 P-5 et 1 agent local). Afin de renforcer les capacités du Bureau à la lumière des dispositions de la résolution 64/243 de l'Assemblée générale, il est proposé de créer trois nouveaux postes : un fonctionnaire du protocole à la classe P-4 et deux d'agent local, un assistant administratif et un juriste adjoint. Le titulaire du poste P-4 de fonctionnaire du protocole serait chargé d'assurer les fonctions protocolaires du Bureau et de veiller à ce que l'Office s'acquitte pleinement de ses responsabilités en matière de représentation et de liaison. Il collaborerait étroitement avec les représentants du gouvernement hôte, avec la communauté diplomatique et avec les organisations régionales et sous-régionales. Le fonctionnaire du protocole appuierait aussi la Directrice générale dans les fonctions diplomatiques et de liaison qu'elle assume en tant que représentante du Secrétaire général à Nairobi. Le titulaire du nouveau poste d'assistant administratif serait chargé d'apporter un appui administratif à la Directrice générale, tandis que le juriste adjoint aiderait et appuierait le juriste hors classe du Bureau dans la gestion de diverses tâches juridiques, y compris les relations avec le pays hôte.

4. Il est aussi proposé que le poste de chef du Bureau (P-5) soit reclassé à D-1 pour tenir compte du fait que le Bureau est appelé à jouer un rôle accru sur les plans opérationnel et politique et en matière de représentation à la suite de la création du poste de directeur général, désormais pourvu. En effet, le Bureau ne bénéficie plus

de l'appui d'un service administratif établi, comme c'était le cas lorsque le Directeur général était aussi Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement et du Programme des Nations Unies pour les établissements humains. Le Chef du Bureau fournira un appui à la Directrice générale dans son travail de supervision et de coordination des différents services de l'Office et de renforcement de ses capacités en matière d'action politique et de représentation.

5. Parallèlement aux demandes de création de postes et de reclassement à D-1 d'un poste P-5, il est aussi proposé d'accroître les montants prévus au titre des objets de dépense autres que les postes, notamment les autres frais de personnel, les voyages, le matériel et les autres dépenses opérationnelles liées au personnel supplémentaire, afin que le Bureau puisse s'acquitter des fonctions dont il est chargé.

III. Prévisions de dépenses

6. Les dépenses prévues pour l'exercice 2012-2013 au titre des propositions présentées ci-dessus s'élèvent à 427 800 dollars (462 200 dollars après actualisation des coûts), cette enveloppe comprenant un montant de 319 900 dollars pour les postes, dont la création d'un poste P-4 et de deux postes d'agent local (272 000 dollars) et le reclassement à D-1 d'un poste P-5 (47 900 dollars), ainsi que 107 900 dollars pour les autres dépenses opérationnelles. On trouvera à l'annexe du présent rapport un organigramme révisé du Bureau rendant compte de ces changements d'effectifs.

7. Le montant de l'effet-report pour l'exercice biennal 2014-2015 des trois nouveaux postes demandés dans le présent rapport est estimé à 200 300 dollars.

IV. Conclusion

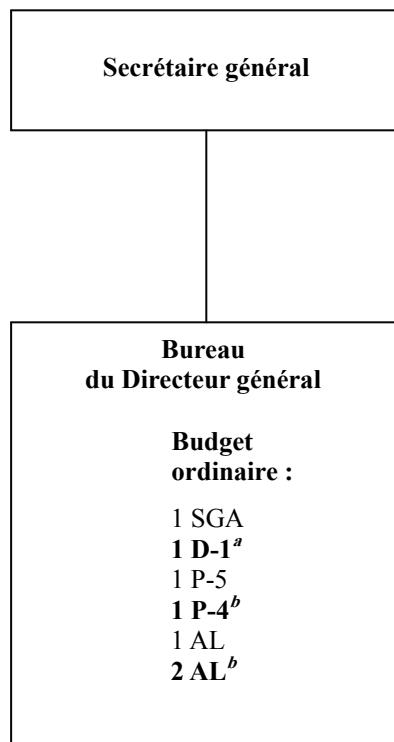
8. Il convient de rappeler que, lorsque l'Assemblée générale a approuvé la création, au rang de secrétaire général adjoint, d'un poste distinct de directeur général elle n'a pas ouvert de crédits au titre d'autres postes ou d'objets de dépense autres que les postes. Le Secrétaire général estime qu'à la suite de la création d'un poste de directeur général de l'Office des Nations Unies à Nairobi, il est important de revoir intégralement les ressources allouées et de veiller à ce que l'Office s'acquitte efficacement du large éventail de fonctions et de responsabilités attribuées à ce centre de conférences, où le système des Nations Unies a une forte présence. Les demandes énoncées dans le présent rapport correspondent aux besoins les plus essentiels de l'Office et, si elles étaient acceptées, le Bureau du Directeur général s'en trouverait considérablement renforcé.

9. Si les propositions susvisées étaient approuvées par l'Assemblée générale, leur mise en œuvre nécessiterait l'ouverture de crédits supplémentaires d'un montant net de 462 200 dollars, conformément aux dispositions régissant l'utilisation du fonds de réserve visé dans les résolutions 41/213 et 42/211 de l'Assemblée. À cet égard, il convient de rappeler que, dans sa résolution 65/262, l'Assemblée a décidé que le montant du fonds de réserve s'élèverait à 40,5 millions de dollars pour l'exercice biennal 2012-2013.

V. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

10. L'Assemblée générale est priée :

- a) D'approuver les propositions du Secrétaire général relatives au renforcement du Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Nairobi;
- b) D'approuver la création de trois nouveaux postes au Bureau (1 P-4 et 2 agents locaux) et le reclassement à D-1 du poste P-5 du chef de Bureau;
- c) D'approuver un montant total de 520 200 dollars pour l'exercice biennal 2012-2013, réparti comme suit : 462 200 dollars au titre du chapitre 1 (Politique, direction et coordination d'ensemble) et un montant de 58 000 dollars au titre du chapitre 37 (Contributions du personnel), lequel sera compensé par l'inscription d'un montant égal au chapitre 1 des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel) du projet de budget-programme pour 2012-2013.

Annexe**Organigramme et répartition des postes pour l'exercice biennal 2012-2013 : Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Nairobi**

^a Reclassement.

^b Postes nouveaux.